



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

Assemblée ordinaire du conseil municipal de Saint-Robert, tenue le 8 septembre 2025, à 19 h 30, à la salle communautaire.

Sont présents(es) : Michel Boisvert, Joël Pelletier, Stéphane Cournoyer, Annie Laliberté et Myriam Chapdelaine;

Est absent : Yan Bussières,

M. Gilles Salvat, maire préside l'assemblée. Mme Nathalie Lussier, directrice générale/greffière-trésorière est également présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Gilles Salvat, maire souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance.

9177-09-2025

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Joël Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter l'ordre du jour, et ce sans modifications.

ADOPTÉ

9178-09-2025

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Myriam Chapdelaine et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 août 2025 et ce sans modifications.

ADOPTÉ

9179-09-2025

APPROBATION DES COMPTES

Sur proposition de Stéphane Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter et de payer les comptes présentés: du 13 août au 8 septembre 2025 :

Comptes: 286 138.08 \$

Salaires : 21 926.77 \$

Total : 308 064.85 \$

DÉPENSES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins à lesquelles les dépenses ci-haut décrites par le Conseil de la susdite Municipalité.

Nathalie Lussier, Directrice générale/greffière-trésorière

ADOPTÉ

9180-09-2025

CORRESPONDANCES

MRC – séance du conseil du 27 août 2025

Sûreté du Québec cadets – remerciements

Communication du bureau du député Jean-Bernard Émond

Service de protection incendie – rapport mensuel août 2025

9181-09-2025

RAPPORT MRC ET COMITÉS

9182-09-2025

DEMANDE DES CONTRIBUABLES (aucune demande)

9183-09-2025

CHANGEMENT DE DATE SÉANCE DU MOIS D'OCTOBRE 2025

Sur proposition de Myriam Chapdelaine et résolu à l'unanimité des conseiller(ères) de changer la date de la séance du 6 octobre 2025 pour le 1^{er} octobre 2025 et ce à cause de la période de mise en candidatures des élections municipale.

ADOPTÉ

9184-09-2025

CALENDRIER DES SÉANCES DE CONSEIL 2026

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Joël Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) :

Que le calendrier ci-après adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2026, qui se tiendront aux dates mentionnées ci-dessous et qui débuteront à 19 h 30 :



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

Janvier	12	Juillet	6
Février	9	Août	10
Mars	9	Septembre	14
Avril	13	Octobre	5
Mai	4	Novembre	2
Juin	1	Décembre	7

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la Directrice générale/greffière-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉ

9185-09-2025

PARTICIPATION AU PROJET DES BOÎTES DE BIENVENUE – MRC DE PIERRE-DE SAUREL

ATTENDU QUE la MRC de Pierre-De Saurel, en collaboration avec le Chantier d'attraction de la main-d'œuvre de Sorel-Tracy et sa région, met à la disposition des municipalités des **boîtes de bienvenue** aux couleurs de la région;

ATTENDU QUE ces boîtes visent à faciliter l'intégration des nouveaux citoyens en incluant notamment le calendrier de collecte des déchets de la MRC, des brochures d'information, du contenu personnalisé selon les spécificités de chaque municipalité, ainsi qu'un code QR menant à la plateforme Talents Région Sorel-Tracy;

ATTENDU QUE la remise de ces boîtes par les élus municipaux constitue une occasion de créer un contact privilégié et chaleureux avec les nouveaux arrivants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joël Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

1. **QUE** la Municipalité de Saint-Robert confirme sa participation au projet régional des boîtes de bienvenue aux nouveaux citoyens;
2. **QUE** la Municipalité procède à l'achat de **20 boîtes de bienvenue** auprès de la MRC de Pierre-De Saurel;

ADOPTÉ

9186-09-2025

CONSULTATION SUR LE PROJET MAISON CANADA 2025 DU GOUVERNEMENT DU CANADA

CONSIDÉRANT QUE, pour répondre à la crise du logement, le gouvernement Carney a annoncé la mise en place d'une nouvelle entité *chargée de construire des logements abordables, d'offrir du financement aux constructeurs d'habitations abordables et de catalyser une industrie de la construction domiciliaire plus productive, appelée Maisons Canada* ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et orientations qui structureront le programme Maisons Canada présentés dans le document *Guide de sondage du marché* est actuellement en consultation visant une mise en œuvre en 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE les deux objectifs de Maisons Canada sera de *construire des logements abordables à grande échelle* et de *construire plus vite, mieux et plus intelligemment*;

CONSIDÉRANT QU'il est clairement annoncé l'intention de miser sur le soutien des projets d'envergure et que les critères de sélection des investissements seront d'abord le nombre importants de logements des projets sélectionnés ;

CONSIDÉRANT QUE la situation du manque de logements locatifs, qu'ils soient sociaux, abordables ou réguliers, n'est pas qu'un enjeu urbain mais affecte toute les régions du Québec affichant trop souvent des taux d'inoccupation en deçà du 1% ;

CONSIDÉRANT l'impact du manque de logements sur les démarches d'attractivité des territoires hors des grands centres pour répondre aux besoins criants de main-d'œuvre des entreprises et commerces en région ainsi que sur les efforts de régionalisation de l'immigration du gouvernement du Québec et des élus locaux ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les collectivités quelle que soit leur taille, pas seulement les plus grandes agglomérations, doivent avoir accès à cet éventuel programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme doit contribuer aux efforts des collectivités locales de dynamisation et d'occupation du territoire essentiels à la vitalité économique et sociale du Québec et du Canada;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que la FQM recommande au ministre du Logement, des Infrastructures et des Collectivités, l'honorable Gregor Robertson :

QUE Maisons Canada soutienne autant les communautés en région que les grands projets de développement immobilier en adoptant une approche adaptée et modulée, basée sur



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

l'importance des besoins et l'impact des projets pour les collectivités et non sur le nombre d'unités que contient un projet ;

QUE Maisons Canada reconnaissance les compétences des gouvernements locaux ;

Que le programme Maisons Canada prévoit un volet distinct pour les collectivités locales et géré par celles-ci afin de répondre aux besoins en logement des régions du Québec;

ET QUE soit facilité et accéléré la négociation et la conclusion des ententes Fédérale-Québec afin que les communautés bénéficient rapidement de ces opportunités accélérant la création de logements.

Que copie de cette résolution soit transmise aux personnes et organisations suivantes :

- M. Mark Carney, premier ministre du Canada ; mark.carney@parl.gc.ca
- M. Gregor Robertson, Ministre du Logement et de l'Infrastructure fédéral minister-ministre@inf.gc.ca
- M. François Legault, premier ministre du Québec, premierministre@quebec.ca
- Mme France-Élaine Duranceau, ministre délégué à l'habitation ministre@habitation.gouv.qc.ca
- Louis Plamondon, député fédéral louis.plamondon@parl.gc.ca
- Fédération québécoise des municipalités (FQM) info@fqm.ca
- Fédération canadienne des municipalités (FCM) info@fcm.ca

ADOPTÉ

9187-09-2025

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS 2026 – CAIN LAMARRE

Service de consultation (sans banque d'heures)

Il est proposé par Annie Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre au besoin pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026.

ADOPTÉ

9188-09-2025

AUTORISATION DE PAIEMENT 2^E VERSEMENT – GESTION GVL – CAMP DE JOUR 2025

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Robert a conclu une entente avec AES Division GVL inc. pour la réalisation services liés au camp de jour 2025;

ATTENDU que la facturation prévoit un paiement échelonné, et que la réception du 2^e versement est maintenant exigible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

- D'autoriser le paiement du premier versement à AES Division GVL inc., selon les modalités contractuelles convenues et sur présentation de la facture, soit un montant de 16 478.16\$;
- Que les fonds soient prélevés à même les postes budgétaires appropriés du budget 2025.

ADOPTÉ

9189-09-2025

ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE L'AIDE INSPECTEUR

ATTENDU QUE Maxime Bourcier, occupant le poste d'aide-inspecteur à la Municipalité de Saint-Robert depuis le 16 juin 2025, a transmis sa démission en date du 21 août 2025;

ATTENDU QUE cette démission prend effet immédiatement à compter de cette date;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joël Pelletier et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Robert accepte la démission de Maxime Bourcier au poste d'aide-inspecteur, et ce, à compter du **21 août 2025**;

QUE la direction générale prenne les dispositions nécessaires afin de procéder aux formalités administratives entourant la fin d'emploi.

ADOPTÉ

9190-09-2025

DEMANDE DE LA COORDONNATRICE EN LOISIRS

ATTENDU QUE Mme Tania Pelletier, coordonnatrice aux loisirs municipaux, a été appelée à travailler un nombre exceptionnel d'heures lors de l'organisation et du déroulement du tournoi de soccer tenu en août 2025, en raison notamment du manque de bénévoles;



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

ATTENDU QUE Mme Pelletier a accumulé un total de plus de 90 heures de travail durant cette période;

ATTENDU QUE Mme Pelletier a présenté une demande de paiement de 40 heures supplémentaires effectuées dans le cadre de cet événement, ainsi qu'une demande de congé d'une semaine en septembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annie Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE la Municipalité de Saint-Robert autorise le paiement de 40 heures (au taux en vigueur) supplémentaires à Mme Tania Pelletier, coordonnatrice aux loisirs municipaux, pour les heures effectuées lors de l'organisation et du déroulement du tournoi de soccer d'août 2025;

QUE la Municipalité de Saint-Robert autorise également Mme Pelletier à bénéficier d'une **semaine de congé** au cours du mois de septembre 2025, à une date à convenir avec la direction générale, afin d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux;

ADOPTÉ

9191-09-2025

APPUI À UN RETOUR SÉCURITAIRE ET COMPLET DES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE ROUTIER AU QUÉBEC

ATTENDU que les contrôleurs routiers du Québec jouent un rôle essentiel dans la sécurité publique, en assurant notamment la surveillance des véhicules lourds, le respect des normes de transports des matières dangereuses, les opérations de contrôle de vitesse, et la sécurité du transport scolaire et du transport de personne;

ATTENDU que, depuis la décision rendue le 6 mars 2025 par le Tribunal administratif du travail (TAT), une partie importante des activités des contrôleurs routiers est suspendue ou grandement réduite, notamment en raison du confinement de ces agents aux postes de contrôles (balances);

ATTENDU que cette limitation nuit directement à la capacité des contrôleurs routiers d'intervenir de manière préventive et efficace sur le terrain, augmentant ainsi les risques d'accidents liés à des véhicules lourds non conformes, au transport inadéquat de matières dangereuses, aux surcharges, à l'usure mécanique, ou à la fatigue des conducteurs;

ATTENDU que la période estivale et la rentrée scolaire sont des moments critiques sur le réseau routier, en raison de la forte circulation, du transport touristique, et du retour massif des autobus scolaires transportant des enfants;

ATTENDU que l'inaction du gouvernement du Québec depuis le jugement du TAT constitue une situation préoccupante et que des mesures concrètes sont nécessaires afin de restaurer la capacité d'intervenir complète des contrôleurs routiers;

ATTENDU que la sécurité routière est une responsabilité partagée entre les paliers de gouvernement, et que les municipalités ont à cœur la sécurité de leurs citoyens;

Sur proposition de Stéphane Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que la municipalité de Saint-Robert appui la demande adressée au gouvernement du Québec afin qu'il donne suite sans délai à la décision rendue par le Tribunal administratif du travail le 6 mars 2025, en mettant en place les mesures nécessaires pour assurer le retour complet et sécuritaire des activités des contrôleurs routiers sur l'ensemble du territoire québécois;

que cette résolution soit transmise :

- Au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec ;
- Au ministère de la Sécurité publique du Québec ;
- Au bureau du premier ministre du Québec ;
- À la présidente directrice générale par intérim ainsi qu'à la présidente du Conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec ;
- Aux municipalités du Québec, aux MRC, ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ;
- Et qu'une copie soit acheminée à l'auteur du message transmis aux élus municipaux, un contrôleur routier anonyme inquiet pour la sécurité des Québécois.

ADOPTÉ

9192-09-2025

SPAD – OFFRE DE SERVICE 2026-2030

CONSIDÉRANT QUE l'entente de service pour le contrôle animalier avec la SPAD (Société Protectrice des Animaux de Drummondville), vient à échéance le 31 décembre 2025,

ATTENDU QUE le coût d'adhésion par citoyen de la municipalité, sera déterminé selon le répertoire des municipalités du Québec de l'année en cours;



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

Sur proposition de Joël Pelletier, il est unanimement résolu de renouveler l'entente de service pour le contrôle animalier avec la SPAD pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030 l'entente aura des augmentations progressive et ce pour atteindre le montant de 6.50\$ / citoyen et que la directrice générale est autorisée à signer pour et au nom de la municipalité ladite entente.

- \$5.10 par citoyens pour l'année 2026
- \$5.75 par citoyens pour l'année 2027
- \$6.00 par citoyens pour l'année 2028
- \$6.25 par citoyens pour l'année 2029
- \$6.50 par citoyens pour l'année 2030

Le calcul de la population sera fait à chaque année selon le répertoire des municipalités

L'entente fait partie intégrante de la résolution

ADOPTÉ

9193-09-2025

PAIEMENT DANIS CONSTRUCTION – DÉCOMPTE #3

ATTENDU que des travaux ont été réalisés par Danis Construction inc. dans le cadre de projets municipaux, soit le réaménagement du stationnement municipal et les travaux sur la rue Aggée-Pelletier ;

ATTENDU que la municipalité a reçu une facture de l'entrepreneur, accompagnées des recommandations favorables du surveillant des travaux ou de l'ingénieur responsable du projet;

ATTENDU que les travaux ont été effectués conformément aux plans, devis et échéanciers établis ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Cournoyer et résolu à l'unanimité :

- D'autoriser le paiement de la facture soumise par Danis Construction inc. relativement: aux travaux de stationnement municipal, au montant de 11 570.10\$ taxes incluses;
- aux travaux de réfection de la rue Aggée-Pelletier ;
- Que les paiements soient effectués dès réception des quittances requises, selon les recommandations du professionnel mandaté (ex. ingénieur ou inspecteur);
- Que les sommes soient prélevées aux postes budgétaires appropriés, selon la nature des travaux.

ADOPTÉ

9194-09-2025

SOUSSION – DESSUS DE BANDE DE PATINOIRE À REMPLACER

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Robert a demandé des soumissions pour l'achat de **64 dessus de bande de patinoire** de dimensions **80 pouces x 4 pouces de large**, couleur rouge;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

SportDirect.ca : 3 801,45 \$ plus taxes

Robert Boileau inc. : 15 601,68 \$ plus taxes

ATTENDU QUE la soumission de **SportDirect.ca** est conforme aux exigences et constitue la plus basse soumission reçue;

En conséquence, il est proposé par Joël Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):

1. **D'octroyer le contrat à SportDirect.ca** pour l'achat de **64 dessus de bande de patinoire** de 80 pouces x 4 pouces, couleur rouge, au montant de **3 801,45 \$ plus taxes**;
2. **QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire prévu à cet effet;
3. **QUE** la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tout document requis afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

9195-09-2025

CONTRIBUTION FINANCIÈRE À L'UTILISATION DU CENTRE RÉCRÉATIF DE SAINT-DAVID LORS DE CONGÉS PÉDAGOGIQUES

Considérant que la municipalité de Saint-David offre le service de patin libre, hockey libre et ce lors de congés pédagogiques ainsi que durant la semaine de relâche,

Il est proposé par Annie Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter l'offre de service du Centre Récréatif de Saint-David pour le patin libre,



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

le hockey libre durant les congés pédagogiques ainsi que durant la semaine de relâche et ce au coût de 500\$ à l'Association des loisirs de Saint-David.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes

DIVERS

A) M. Salvas nous informe que le Congrès de la FQM 26-28 sept 2025

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 H 01, Michel Boisvert propose la levée de la séance.

M. Gilles Salvas
maire

Mme Nathalie Lussier
directrice générale/greffière-trésorière

Je, Gilles Salvas, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.»

8 septembre 2025